

GESMA

Charte de la Commission Prévention-Secours

1 – Finalités et missions :

- D'assurer l'actualisation et l'entretien du matériel de secours au sein du club.
- Coordonne, avec les différentes commissions, la formation de secourisme obligatoire pour l'obtention des diplômes fédéraux conformes aux dispositions de la FFESSM.
- Propose et met en place des stages de recyclage de secourisme en salle et sur le terrain de façon à maintenir opérationnel le savoir-faire des personnes titulaires des brevets ou certificats de secourisme.

2 – Responsabilités et prérogatives :

- Elle veille à l'application des règles fixées par la FFESSM.
- Elle doit maintenir et mettre à jour les cursus de secourisme suivant les dispositions prises au niveau fédéral.
- Le suivi financier est assuré par le responsable de commission en fonction des décisions prises au comité Directeur du Club et suivant les prévisions engagées par le Club lors de l'Assemblée Générale.

3 – Prestations et conditions :

- Dans le cadre de leur cursus de formation, elle informe les adhérents licenciés du club, ayant l'obligation d'un brevet ou d'un certificat de secourisme, sur les conditions d'obtention de ceux-ci, dans le cadre du Club ou par l'intermédiaire de structure spécialisé.
- Elle centralise les demandes de recyclage de secourisme pour mettre en place le ou les stages adaptés à la requête.
- Organise les formations de secourisme avec les personnes qualifiées du Club ou par l'intermédiaire de structures spécialisés. Tout projet de stage doit être présenté par le responsable de la commission et avalisé par le Comité Directeur du Club.

4 – Promulgation :

La présente Charte a été présentée et validée lors du Comité Directeur du GESMA du 01/04/2010.

Elle fait l'objet d'une diffusion jointe au Compte Rendu du CD du 01/04/2010 et sur le site internet du GESMA où elle est accessible en permanence à tout licencié.

Elle est répertoriée sous la référence « Charte de la Commission Prévention-Secours du GESMA – V1 – 01/04/2010 » .

5 – Fin :